



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :



Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0049

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

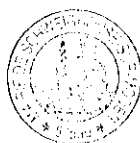
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0050

N° de feuillet :

2. Présentation de la note de synthèse sur la qualité des comptes de la commune pour l'année 2021

Arrivée de Madame Christiane ACKER à 19h31.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de permettre, dans un premier temps, la participation de Madame Emilie MARZEC, conseillère aux décideurs locaux de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) Région Grand Est et Département du Bas-Rhin au Conseil Municipal.

Il précise que ce point est un point sans débat et est une novation du fait du passage de la commune à la nomenclature M57.

Madame Emilie MARZEC, conseillère aux décideurs locaux de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) Région Grand Est et Département du Bas-Rhin, donne subséquemment lecture du document annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE, dans un premier temps, la participation de Madame Emilie MARZEC, conseillère aux décideurs locaux de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) Région Grand Est et Département du Bas-Rhin au Conseil Municipal,
- PREND acte, à la fin de la communication, de la présentation sur la qualité comptable des comptes de la commune de l'exercice 2021 opérée par Madame Emilie MARZEC.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0051

N° de feuillet :

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er juin 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 1er juin 2022.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 1er juin 2022.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

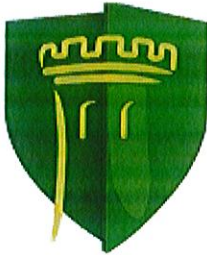
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0052

N° de feuillet :

4. Nomination d'un citoyen d'honneur : Monsieur Bud GAHS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de nommer Monsieur Lockered Scott dit "Bud" GAHS, vétéran de la seconde guerre mondiale et récipiendaire de la Légion d'Honneur, citoyen d'honneur de la commune de Schweighouse-sur-Moder eu égard à sa contribution pour la libération de la France et la commune de Schweighouse-sur-Moder.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- NOMME Monsieur Bud GAHS, citoyen d'honneur de la commune de Schweighouse-sur-Moder,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0053

N° de feuillet :



5. Convention avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) pour la réalisation de la "Mission Conformité et Contrôle en ADS"

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- d'une part, la commune de Schweighouse-sur-Moder a adhéré à l'ATIP par délibération en date du 20 septembre 2017,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- d'autre part, l'ATIP exerce pour le compte de la commune, 7 missions liées principalement à l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Par délibération du 14 janvier 2020, le Comité syndical de l'ATIP a ajouté à ses compétences, une nouvelle mission « le contrôle et la conformité en ADS ».

La mission porte sur la vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées, sur le contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l'urbanisme.

Le concours apporté par l'ATIP pour cette mission donne lieu à une contribution fixée annuellement par le Comité syndical.

Pour 2022, elle s'établit comme suit :

- un forfait annuel acquitté au premier semestre 2023 dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180 €.
- la commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte.

Le barème est le suivant :

- Un permis de construire = 1 acte soit 180 €
- Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
- Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225 €
- La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).

Il est envisagé pour 2023, de recourir aux services de l'ATIP pour contrôler les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables et permis d'aménager).

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention jointe en annexe au présent dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention relative à la mission « Conformité et Contrôle en ADS »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention susmentionné ainsi que l'ensemble des actes y afférents,
- PREND acte du montant de la contribution fixée chaque année par délibération du Comité syndical de l'ATIP, et qui s'établit pour 2022 selon les modalités ci-exposées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Abstentions : 0

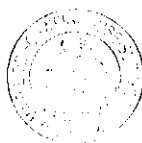
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 067-216704585-20220928-2022DEL_0053-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0054

N° de feuillet :

6. Réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques - SDIRVE - à l'échelle de l'Alsace du Nord : mission confiée au PETR de l'Alsace du Nord

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la loi d'orientation des mobilités en date du 24 décembre 2019 a offert la possibilité pour les collectivités titulaires de la compétence « Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique » d'élaborer un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDRIVE).

L'objet du SDRIVE consiste à coordonner le développement de l'offre de bornes de recharge ouvertes au public.

Or, si la compétence IRVE est initialement une compétence communale, l'élaboration d'un SDRIVE à l'échelon supra-communautaire, permettra d'assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité d'un bassin de vie.

Dans ce cadre, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord envisage de réaliser le SDRIVE à l'échelle territoriale du PETR.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- VALIDE le principe de réaliser un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDRIVE) à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité du bassin de vie,
- DECIDE de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation de ce schéma,
- CHARGE Monsieur le Maire des formalités afférentes à la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

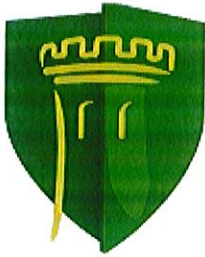
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0055

N° de feuillet :

7. Dépenses déductibles au titre du prélèvement "Solidarité et Renouvellement Urbain" (SRU)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que ce point comporte deux volets :

1^{er} volet : les travaux de viabilisation pour la création de logements sociaux au lotissement du Faubourg

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Dans le prolongement de la délibération adoptée en Conseil Municipal du 2 février 2022 portant sur les travaux de viabilisation pour la création de logements sociaux au lotissement du Faubourg et de leur valorisation au titre du prélèvement SRU, il convient à la demande de Services Préfectoraux, de compléter cette délibération en autorisant formellement la réalisation de ces travaux.

Il s'agit de 6 logements sociaux d'une surface plancher de 690 m² et construits par Alsace Habitat.

La surface de plancher totale du lotissement s'élève à 2 018,89 m².

A cette occasion et à titre de 1^{ère} installation, la commune a dépensé 38 089,97 € pour les travaux de réseau et 29 412 € pour des travaux de voirie.

En application de l'Article L302-7 du Code de la construction et de l'habitation, ces dépenses de viabilisation pour la seule partie concernant le logement social, constitueraient des dépenses déductibles au titre du prélèvement « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU). Soit, une dépense déductible prévisionnelle de 23 070,28 € (surface de plancher pour du logement social / surface de plancher totale du lotissement).

2^{ème} volet : les travaux de viabilisation pour la création de logements sociaux au lotissement du Haslen

Dans le prolongement de la délibération adoptée en Conseil Municipal du 2 février 2022 portant sur les travaux de viabilisation pour la création de logements sociaux au lotissement du Haslen et de leur valorisation au titre du prélèvement SRU, il convient de modifier cette délibération en autorisant formellement la réalisation de ces travaux et en raison de l'impossibilité de valoriser les dépenses opérées pour des travaux de viabilisation et le versement d'une éventuelle subvention foncière.

Ainsi, sont désormais concernés au titre des dépenses opérées pour des travaux de viabilisation, les 24 logements sociaux dévolus à Vilogia et les 14 logements sociaux dévolus à Alsace habitat, tous deux en cours de construction par Bartholdi Promotion soit 2508,08 m² de surface de plancher et sont exclus de ces dépenses les 12 logements sociaux construits par Procivis Habitat Alsace.

La surface totale de plancher du lotissement s'élève à 10 313,85 m² environ.

A cette occasion et à titre de 1^{ère} installation, la commune a dépensé 37 038,13 € pour les travaux de réseau et 79 200 € pour des travaux de voirie.

En application de l'Article L302-7 du Code de la construction et de l'habitation, ces dépenses de viabilisation pour la seule partie concernant le logement social, constitueraient des dépenses déductibles au titre du prélèvement « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU). Soit une dépense déductible prévisionnelle de 28 666,31 € (surface de plancher pour du logement social / surface de plancher totale du lotissement).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications des délibérations en date du 2 février 2022 sus-exposées,
- AUTORISE la réalisation des travaux de viabilisation pour la construction de logements sociaux au lotissement du Faubourg et de solliciter le dégrèvement des dépenses associées au titre des dépenses déductibles du prélèvement SRU,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- AUTORISE la réalisation des travaux de viabilisation pour la construction de logements sociaux au lotissement du Haslen et de solliciter le dégrèvement des dépenses associées au titre des dépenses déductibles du prélèvement SRU,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 067-216704585-20220928-2022DEL_0055-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0056

N° de feuillet :

8. Tarifs municipaux de 2023

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mai 2020, ce dernier a délégué au Maire le pouvoir de fixer les tarifs municipaux à l'exception des droits de place présentant un caractère fiscal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1. Les concessions communales, les locations de salles, les tarifs divers

Les tarifs municipaux pour l'année 2022 selon le listing joint en annexe font l'objet pour 2023 d'une revalorisation de 6 % pour les concessions communales et de 10 % pour les locations de salles et tarifs divers à compter du 1er janvier 2023. Ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2013.

2. Les droits de place

Ces tarifs ne font pas l'objet d'une revalorisation.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte des tarifs des concessions communales, des locations de salles, des tarifs divers applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle



N° interne de l'acte : N°2022DEL_0057

N° de feuillet :

9. Décision Modificative n°1/2022 - Budget Primitif

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que nous arrivons à la fin de l'exercice comptable 2022 et qu'il convient de procéder au réajustement de certains comptes.

Par conséquent, il est proposé les ajustements de crédits suivants :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Cpte 60611	Consommation Eau	+ 5 000 €
Cpte 60621	Energies	+ 23 000 €
Cpte 62876	Refacturation CAH	+ 17 000 €
Cpte 6216	Frais de personnel	+ 35 000 €
Op/d'ordre Cpte 6811	Dotations aux Amortissements	+ 40 000 €
Cpte 023	Virt à la section d'investissement	- 120 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Observations
Cpte 2111	Terrains nus	+ 50 000 €	Réserves foncières (affaires nouvelles)
Cpte 2128	Autres aménagements	- 223 549,64 €	Régularisation d'opérations
Cpte 21318	Autres bâtiments publics	+ 50 000 €	Local Police Municipale
Cpte 21321	Immeuble de rapport	+ 15 000 €	Travaux toiture 88 route d'Ohlungen
Cpte 2138	Autres constructions	+ 1 269 679,64 €	Régularisation d'opérations
Cpte 2138	Autres constructions	+ 45 000 €	Aménagement parking Mairie (Erbs)
Cpte 2188	Autres immobilisations	+ 10 000 €	Panneau d'affichage Mairie + divers
	Total	1 216 130 €	

Recettes			Observations
Cpte 2128	Autres aménagements	+ 1 046 130 €	Régularisation d'opérations
Cpte 024	Produits des cessions	+ 250 000 €	Vente ZI CAH / Projet HA immobilier
Op/d'ordre 28	Amortissements	+ 40 000 €	
021	Virt section fonctionnement	- 120 000 €	
	Total	1 216 130 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

SLO

ID : 067-216704585-20220928-2022DEL_0057-DE

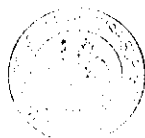
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 067-216704585-20220928-2022DEL_0057-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0058

N° de feuillet :

10. Garantie d'emprunt pour la Paroisse Protestante de Schweighouse-sur-Moder

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Protestante de Schweighouse-sur-Moder dans le cadre du financement des travaux de remise en état de l'église protestante.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total estimatif des travaux s'élève à 147 000 € TTC.

La Paroisse Protestante de Schweighouse-sur-Moder envisage d'une part, de financer la moitié de ces travaux au moyen d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel soit 73 900 € et d'autre part, que la commune garantisse totalement cet emprunt afin de lui faciliter l'accès au crédit et de lui permettre de bénéficier d'un taux moindre.

La présente garantie d'emprunt s'envisage selon les termes suivants :

Article 1 : La Commune de Schweighouse-sur-Moder accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 73 900 €, représentant 100 % d'un emprunt que la Paroisse Protestante de Schweighouse-sur-Moder se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel.

Ce prêt est destiné à financer des travaux de remise en état de l'église protestante.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Crédit Mutuel sont les suivantes :

Montant du prêt	73 900 €
Durée de financement	120 mois
Echéances	mensuelles
Durée de la période d'amortissement	10 ans
Taux débiteur / Type de taux	2,70 % / Fixe
Montant total des intérêts	10 499,68 €
Frais de dossier	150 €
Coût total du crédit (estimé)	10 649,68 €
Taux d'intérêts actuariel annuel	2,74 %

Article 3 : La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 10 ans, à hauteur de la somme de 73 900 €, majorée des intérêts.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Mutuel par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

Article 6 : Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel et l'emprunteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- GARANTIT l'emprunt à souscrire par la Paroisse Protestante Confession d'Augsbourg pour travaux de remise en état de l'église protestante aux conditions telles qu'exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

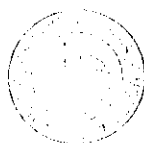
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PS', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 067-216704585-20220928-2022DEL_0058-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0059

N° de feuillet :

11. Cession des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle Robert Kaeufling, différents équipements (chaudières, pommeau de douches, aérotherme) sont éligibles aux CEE.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le CEE repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Ces derniers ont notamment la possibilité d'acheter des CEE auprès d'autres acteurs (Collectivités, courtiers,...)

Après mise en concurrence, l'offre mieux-disante est celle de la société Oktave pour un montant de rachat estimé à 26 693 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession des CEE issus des travaux de la salle Robert Kaeufling à la société Oktave pour un montant estimé à 26 693 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0060

N° de feuillet :

12. Cession de parcelles communales à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) : projet avec HA Immobilier SARL

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la société HA Immobilier SARL dont le gérant est Monsieur Alexandre Huys en vue de lui

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

céder les parcelles cadastrées section 30 n°360, 370, 390, 388, 386, 384, 392 (devenue 435/177 et 436/177) et deux emprises de la 394 (devenues 433 et 434) soit une surface totale à céder de 41,99 ares pour accueillir un bâtiment multi-cellules destiné à l'accueil d'activités économiques de type artisanal.

Tel qu'il est d'usage en cas de cession dans la zone industrielle, il est envisagé au moyen d'acte notarié unique :

- de céder les parcelles susvisées à la CAH au prix de l'estimation des domaines soit un prix total de vente de 252 710 €,
- que la CAH cède subséquemment ces mêmes parcelles à des conditions de prix similaires à la société HA Immobilier SARL.

L'acte notarié comportera spécifiquement les clauses suivantes :

- des servitudes, notamment des servitudes de passage de réseaux,
- un pacte de préférence au profit de la CAH en cas de revente du terrain,
- une restriction au droit de disposer avant la délivrance de l'attestation de non-opposition de la conformité des travaux,
- un droit à la résolution de la vente en cas de non-respect de l'obligation essentielle et déterminante liée à la mobilisation des énergies renouvelables consistant en l'équipement de l'ensemble immobilier de panneaux photovoltaïques d'au moins 50 %,
- une obligation de maintenir l'affectation prévue dans l'autorisation d'urbanisme initiale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession des parcelles susmentionnées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- PREND acte que les éventuels frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la société HA Immobilier SARL,
- CHARGE Maître RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 25 voix

Contre : 2 voix (M. Christmann + 1 procuration Mme Huser)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0061

N° de feuillet :

13. Cession d'une parcelle communale au profit du SDEA Alsace-Moselle pour la construction d'un bassin de pollution

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le SDEA Alsace-Moselle souhaite acquérir une partie de parcelle cadastrée section 53 n° 106/32 en vue de la construction

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

d'une station de pollution pour le traitement des eaux usées et pluviales desservant ainsi les communes comprises dans le périmètre de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

Conformément aux dispositions en vigueur, la Commune a consulté les Services du Domaine qui a rendu un avis en date du 12 juillet 2022.

Ladite cession étant une mission de service public tendant au traitement des eaux usées et pluviales des communes mentionnées ci-dessus, il est envisagé que cette opération de cession soit effectuée moyennant le versement d'un euro symbolique par le SDEA Alsace Moselle au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section 53 n° 106/32 d'une superficie après arpentage de 18,51 ares au profit du SDEA Alsace Moselle moyennant le versement d'un euro symbolique,
- AUTORISE le SDEA Alsace Moselle à prendre dès à présent possession de la parcelle susmentionnée pour lui permettre de démarrer les travaux nécessaires,
- CHARGE les services compétents du SDEA Alsace Moselle de rédiger l'acte authentique de vente qui sera reçu en la forme administrative,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation du terrain et à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

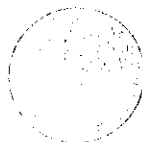
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0062

N° de feuillet :

14. Acquisition de parcelles boisées de Madame Christiane HARTMANN

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que Madame Christiane HARTMANN, domiciliée 31, rue du Moulin à Schweighouse-sur-Moder, souhaite céder à la commune les parcelles boisées lui appartenant et cadastrées comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Section 23 n° 165 et 167 lieudit « Rammenhard Links » d'une contenance totale 9,52 ares.

Il signale aux conseillers municipaux que le technicien forestier de la commune a estimé ces parcelles boisées à 2 145,90 € dont :

- Valeur terrains nus : 476,00 €
- Valeur du bois : 1 669,90 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles boisées ci-dessus référencées de Madame Christiane HARTMANN au prix global de 2 145,90 €,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Maître RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0063

N° de feuillet :

15. Echange de terrains avec les époux SCHWENTZEL

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que à la suite de la récente démolition des annexes du bien communal sis au 34, route d'Ohlungen et avoisinant le Groupe Scolaire, il est envisagé un échange de terrains avec les époux SCHWENTZEL.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Il propose que l'échange consiste en l'acquisition d'une partie (0.62 ares) de la parcelle cadastrée section 3 n° 95 appartenant aux époux SCHWENTZEL et en la cession d'une surface identique issue de la parcelle communale n° 96 le long de leur propriété conformément au projet de division établi par le cabinet GRAFF-KIEHL.

L'échange est fait sans soulte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'échange tel que défini ci-dessus avec les époux SCHWENTZEL,
- PREND acte que l'échange est fait sans soulte et que les frais d'arpentage, de notaire et de reconstitution du mur mitoyen sont à la charge de la Commune,
- CHARGE Maître RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

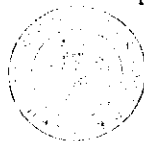
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0064

N° de feuillet :

16. Acquisitions de parcelles auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'après analyse des services de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), des parcelles en bordure de route départementale et n'étant pas affectées au domaine public routier départemental pouvaient être cédées à la Commune.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est donc envisagé d'acquérir auprès de la CEA, les parcelles section 42 n° 107,105,103 et 114/6 pour une surface totale de 12,29 ares à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées susmentionnées d'une superficie après arpentage de 12,29 ares auprès de la CEA moyennant le versement d'un euro symbolique,
- CHARGE les services compétents de la CEA de rédiger l'acte authentique de vente qui sera reçu en la forme administrative,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

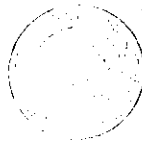
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe

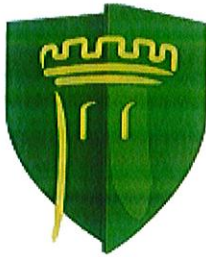


A handwritten signature in black ink, belonging to M. SPECHT Philippe, written over a horizontal line.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0065

N° de feuillet :

17. Subvention Paroisse Catholique - Entretien des cloches et vérification des paratonnerres

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par la Paroisse Catholique pour la prise en charge des factures relatives à la maintenance des cloches et de la vérification de paratonnerre de l'Eglise. L'entretien des cloches s'élève à 142,12 € et la vérification annuelle du paratonnerre se chiffre à 157,96 € soit un total de 300,08 €.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame KASPAR propose de prendre en charge la totalité de la somme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 300,08 € à la Paroisse Catholique sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

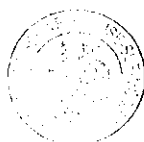
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0066

N° de feuillet :

18. Subvention Energym

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal de plusieurs demandes de subvention de l'Association Energym Schweighouse-sur-Moder.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Championnat de France des individuelles à Boulogne-sur-Mer

Celle-ci concerne le déplacement d'une gymnaste en individuelles au Championnat de France qui s'est déroulé à Boulogne-sur-Mer les 22 et 23 janvier 2022. 1 gymnaste, 1 entraîneur et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant. Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 150 € à l'association.

Championnat de France en Nationales A et B à Bourgoin-Jallieu

La demande concerne le déplacement d'une gymnaste au Championnat de France en Nationales A et B qui s'est déroulé à Bourgoin-Jallieu les 28 et 29 janvier 2022. 1 gymnaste est concernée par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant. Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 50 € à l'association.

Championnat de France des Elites à Calais

La demande concerne le déplacement d'une gymnaste au Championnat de France des Elites qui s'est déroulé à Calais les 27 et 28 mai 2022. 1 gymnaste est concernée par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant. Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 50 € à l'association.

Championnat de France du Trophée fédéral et National des ensembles à Chambéry

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat de France du Trophée fédéral et National des ensembles qui s'est déroulé à Chambéry du 10 au 12 juin 2022. 30 gymnastes, 8 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant. Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 1 950 € à l'association.

Championnat Régional des ensembles et Fed A et B à Reims

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat Régional des Ensembles qui s'est déroulé à Reims les 7 et 8 mai 2022. 51 gymnastes, 11 entraîneurs et 2 juges sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participant. Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 1 600 € à l'association.

Au total il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur le versement d'une subvention de 3 800 € à l'Association Energym.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des cinq subventions soit un total de 3 800 € à l'Association Energym de Schweighouse-sur-Moder,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPEÇHT Philippe



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. SPEÇHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 067-216704585-20220928-2022DEL_0066-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0067

N° de feuillet :

19. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 3e trimestre de l'année scolaire 2021/2022.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total de la facture s'élève à 2 640 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 1 848 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 848 € au site scolaire Marelle-Moulin,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

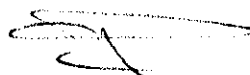
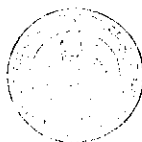
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0068

N° de feuillet :

20. Subvention école ABCM - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice de l'école ABCM Unseri Schuel pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 3e trimestre de l'année scolaire 2021/2022.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total de la facture s'élève à 1 380 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 966 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 966 € à l'école ABCM,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

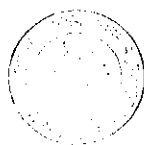
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0069

N° de feuillet :

21. Subvention AAPPMA

Sortie de M. Mickaël EPPINGER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour une participation financière pour l'achat d'une nouvelle tondeuse électrique et de barbecues.

Le montant total s'élève à 2 014,82 €. La commune subventionne ce type d'équipement à 15 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 302,22 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur présentation de la facture acquittée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

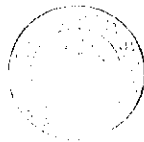
Ne participent pas au vote : 2 (M. Eppinger + procuration de M. Kern)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe, written over a horizontal line.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2022DEL_0070

N° de feuillet :

22. Subvention Pass'Loisirs 2022

Sortie de M. Claude LAMBERT et de M. Mickaël EPPINGER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la subvention versée aux associations participantes à l'opération Pass'Loisirs a été fixée à 13 € de l'heure d'encadrement.

Cette année 11 associations ont participé à l'opération qui a une fois de plus remporté un franc succès auprès des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de verser les subventions aux associations selon le tableau joint en annexe, et qui représente la somme totale de 9 308 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

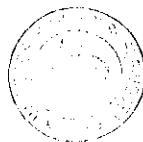
Ne participent pas au vote : 3 (M. Lambert et M. Eppinger + procuration de M. Kern)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :